



CSC BIE ET CSC METEA

«NOUS RENFORCERONS NOTRE CAPACITÉ D'ACTION»



La CSC BIE et l'ACV-CSC METEA entament des discussions en vue d'une fusion. «Si cette nouvelle a de quoi surprendre, elle ne tombe pas des nues. C'est un nouveau chapitre d'une longue histoire» déclarent les présidents Patrick Vandenberghe (à gauche) et William Van Erdeghem (à droite).

La CSC Bâtiment-Industrie & Énergie (CSC BIE) et l'ACV-CSC METEA ont annoncé, la semaine dernière, qu'elles entameront des discussions en vue d'une fusion. Les affiliés et les délégués en ont immédiatement été informés.

«À bien y réfléchir, cette histoire remonte à plus de cent ans» explique Patrick Vandenberghe. «À l'époque, de petits groupes de travailleurs, souvent issus de la même corporation, ont commencé à se regrouper et à former des fédérations. Ils ont ainsi assuré leur pérennité et ont pu continuer à se développer. C'était déjà le cas dans nos centrales. Nous ne faisons qu'écrire un nouveau chapitre de cette histoire.»

Déclaration d'intention

Les deux organisations ont signé une déclaration d'intention. Elles vont à présent amorcer les discussions pour réaliser la fusion. Les deux présidents soulignent que le personnel et les délégués seront associés à l'ensemble du processus. Au terme de celui-ci, ce sont les délégués qui auront le dernier mot. «De nombreuses étapes restent encore à franchir, explique Patrick Vandenberghe, mais nous croyons tous deux à une issue heureuse.» La déclaration d'intention précise que cette étape est logique pour les deux organisations.

«Notre ADN est en grande partie identique, confirme William Van Erdeghem. Nos affiliés ont de nombreuses caractéristiques communes. Ils exigent un service fort et travaillent dans des entreprises similaires.»

«Une majorité de nos affiliés sont occupés dans de grandes entreprises où l'action syndicale est puissante, reconnaît Patrick Vandenberghe. Parallèlement, nous avons aussi beaucoup d'affiliés dans les PME. C'est un lien solide parce que cette situation nécessite une approche particulière. Aujourd'hui, nos affiliés se rencontrent souvent sur le terrain. Par ailleurs, nous avons tous deux une vision spécifique de l'affiliation. Nous ne nous limitons pas aux services aux membres et à l'assistance juridique. Nous considérons également nos affiliés comme des consommateurs. C'est la raison pour laquelle nos deux centrales ont développé une série d'avantages et nous avons élaboré ensemble une application pour les regrouper tous.»

Avantageux pour les affiliés

«Nos méthodes de travail sont très similaires, ajoute William Van Erdeghem. Ces dernières années, nous avons constaté, par exemple, que nos congrès traitaient souvent des mêmes thèmes. Et, l'an dernier, nous partagions les mêmes positions lors des actions autour de l'accord inter-

professionnel. Nous sommes également tous deux très favorables à la concertation au plus haut niveau possible, car en concluant de bons accords aux niveaux interprofessionnel et sectoriel, vous aidez tous les travailleurs, y compris ceux qui sont actifs dans de petites entreprises.»

Les deux présidents sont fermement convaincus qu'une fusion bénéficiera aux affiliés. «Une plus grande organisation et une plus grande équipe nous permettront d'être encore plus proches de nos affiliés, affirme Patrick Vandenberghe. Nous allons mettre toute notre expertise en commun afin de soutenir mieux encore nos affiliés.» Et William Van Erdeghem renchérit: «N'oublions pas que nous renforcerons notre capacité d'action lors des négociations et face au monde politique. Nous pourrions nous exprimer avec beaucoup plus de force pour l'ensemble du secteur. Nous le constatons déjà aujourd'hui dans le cadre de nos actions européennes et internationales. Nos deux centrales sont affiliées à la fédération industrielle internationale, IndustriALL. Lorsque nous parlons au nom de nos deux organisations, nous y sommes écoutés avec plus d'attention. Nous nous attendons à ce que le même effet se produise à l'avenir dans d'autres lieux de concertation.»

Amélie Janssens

| ACV CSC METEA | ACV Bâtiment - Industrie et Énergie |
|--|--|
| Siège: Avenue des Pagodes 1-3, Bruxelles | Siège: Rue Royale 45, Bruxelles |
| Défend notamment les travailleurs des secteurs suivants: | Défend notamment les travailleurs des secteurs suivants: |
| <ul style="list-style-type: none"> • Sidérurgie • Constructions métalliques • Commerce du métal • Industrie textile • Garages • Vêtement et confection • Entretien du textile • Electriciens • Construction métallique, mécanique et électrique • Maintenance dans l'aviation • Monteurs • Secteur non ferreux | <ul style="list-style-type: none"> • Construction et secteurs connexes • Chimie • Gaz et électricité • Pétrole • Ameublement, industrie (transformatrice) du bois • Ateliers protégés et ateliers sociaux (entreprises de travail adapté) • Coiffeurs, centre de fitness et soins de beauté • Imprimeries, art graphique, journaux, papier et carton |